



MARCHE GOURMAND DE NOEL ET CADEAUX DE NOEL

12 et 13 DECEMBRE 2026

APPEL A CANDIDATURES DES EXPOSANTS

Dossier à retourner complet au plus tard :
Le lundi 19 octobre 2026 à 12h

A. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre des festivités de Noël et du « Marché Gourmand et aux Cadeaux de Noël » organisé les samedi 12 et dimanche 13 décembre 2026 à l'Espace Provence, la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer souhaite sélectionner des artisans et des exposants proposant de l'alimentation, des accessoires et objets adaptés à la thématique Marché Gourmand de Noël et Cadeaux de Noël.

Cet événement, accessible au public gratuitement, a pour vocation de proposer une sélection de produits pour adultes ou enfants pouvant être offerts à l'occasion des fêtes de fin d'année

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre l'ensemble des candidats potentiels, le présent appel à candidature et le règlement associé ont pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention ou arrêté d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

B. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

B.1 Le lieu

- Les stands seront installés à l'extérieur de l'**Espace Provence** ; 14 boulevard Jean Jaurès, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer

Ce lieu est susceptible d'être modifié, en cas de besoin, par la commune, et les candidats devront s'y adapter et seront informés dans les meilleurs délais, par tout moyen au choix de la commune.





B.2. La date :

- **Samedi 12 et dimanche 13 décembre 2026**

Cette date est susceptible de modification en cas d'aléas. Le candidat en sera informé dans les plus brefs délais par tout moyen au choix de la commune ;

B.3. Les horaires

Installation : **le samedi 12 décembre de 6h à 9h30**

Ouverture au public :

- **Le samedi 12 de 10 h à 22h** (nocturne animée)
- **Le dimanche 13 de 10h à 18h**

Remballage : **le dimanche 13 de 18h à 20h maximum**

Il est à noter que ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en cas de besoin par la commune – le candidat devra s'y adapter et sera informé dans les meilleurs délais, par tout moyen au choix de la commune.

B.4 Caractéristiques des exposants et produits admis

Sont admis à candidater les professionnels proposant les offres suivantes :

-Zone STANDS Artisanat, cadeaux & produits gourmands

- Décorations de Noël
- Compositions florales
- Coffrets cadeaux et paniers gourmands
- Artisanat d'art
- Créations textiles
- Bijoux et accessoires de mode
- Bougies, savons et cosmétiques
- Papeterie créative
- Jouets et jeux
- Santons et crèches
- Produits gastronomiques

D'autres produits de revente de qualité en lien avec les festivités de Noël pourraient être acceptés afin de compléter le linéaire disponible.

Les produits sans lien avec le thème de la manifestation ne seront pas retenus ainsi que les articles dits "de Paris".

-Zone STANDS Restauration et boissons

- Boissons à consommer sur place ou à emporter : vins, bières, (alcool Cat 3) boissons artisanales sans alcool, sous réserve du respect de la réglementation.
- Restauration sucrée et/ou salée à consommer sur place ou à emporter – spécialités hivernales – **pas de frites et burgers**

B.5 Caractéristiques des emplacements proposés

Caractéristiques communes :

- L'accès des véhicules est interdit sur la zone d'accueil des stands pendant la manifestation (sauf pour les véhicules de vente type foodtruck)
- La collectivité se réserve la possibilité d'ajuster le nombre d'emplacements, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des contraintes d'implantation et du linéaire occupé par les exposants retenus.
- L'attribution des emplacements sera réalisée par le placier, en fonction des besoins d'organisation de l'événement et les candidats acceptent sans réserve l'emplacement qui leur sera attribué et ne pourront en aucun cas le contester le jour de l'événement.
- Aucun matériel électrique ne sera mis à disposition, seul un accès électrique sera possible.
- **La commune assurera la sécurisation des installations. Chaque soir, les tentes seront fermées et, tout le site, sera placé sous gardiennage pendant la nuit.**

Caractéristique zone STANDS Artisanat, cadeaux & produits gourmands

La Ville mettra à disposition des exposants deux formats d'emplacements :

-Des emplacements sous tente éclairée de la Ville

-Des emplacements en totale autonomie où seuls les parasols de forains lestés seront acceptés (barnums interdits).

Les exposants devront préciser leur choix dans le dossier de candidature : sous tente, autonome ou indifférent.

Stands artisanats et cadeaux :

6 à 14 stands seront proposés à l'extérieur de l'Espace Provence. Chaque stand disposera d'un linéaire compris entre 2 et 6 mètres de long. La profondeur maximum est de 2,5 mètres.

Stands produits gourmands :

6 à 14 stands seront proposés à l'extérieur de l'Espace Provence. Chaque stand disposera d'un linéaire compris entre 2 et 6 mètres. La profondeur maximum est de 2,5 mètres. Ils pourront proposer des produits alimentaires à **consommer sur place impérativement sans cuisson. Les produits nécessitant une cuisson seront requalifiés en stand restauration.**

Caractéristiques zone STANDS Restauration et boissons

Stands brasseurs/viticulteurs :

2 à 4 stands seront proposés à l'extérieur de l'Espace Provence. Chaque stand disposera d'un linéaire compris entre 2 et 3 mètres au choix. La profondeur maximum est de 3 mètres (barnum lesté ou parasol forain lesté) installé par l'exposant.

Les exposants devront être autonome en matériel.

Les stands brasseurs et viticulteurs ne sont pas autorisés à vendre des boissons soft ni des boissons chaudes. **Ils ne peuvent vendre que des boissons alcoolisées.**

Les producteurs de vins et bières artisanales seront privilégiés. La Ville se réserve de droit d'accepter des candidatures de revendeurs pour compléter son offre.

Stands restaurations/boissons soft et chaudes

Sont recherchés 3 exposants, qui peuvent se répartir soit :

- en 3 foodtrucks
- en 1 stand (moins de 9m linéaires) et 2 foodtrucks (moins de 6m linéaires) à l'extérieur de l'Espace Provence. La profondeur maximum est de 3 mètres. En cas de nécessité, l'installation sur site d'un petit camion frigo pourra être étudiée pour le stand.

Les exposants devront être autonomes en matériel.

Ces stands / foodtrucks sont autorisés à vendre des boissons soft et boissons chaudes. Ils ne sont pas autorisés à vendre de l'alcool.

B.6 Les tarifs

Les conditions tarifaires sont fixées par **délibération municipale n°2022.12.18 en date du 20 décembre 2022.**

	TARIFS 2026
DOMAINE PUBLIC – EMBLEMENTS	
Animation Commerciale / j/ ml stand alimentaire (stands produits gourmands et boissons/restauration)	12€ /ml/jour
Animation Commerciale / j/ ml stand non alimentaire (stands artisanat et cadeaux)	8€ /ml/jour
Accès électrique jusqu'à 1kWh inclus (tous marchés et animations)	0,25€ /ml/jour
Accès électrique pour cuisson ou refroidissement et au-delà de 1 Kwh (tous marchés et animations, maxi 8 kWh)	0,90€ /ml/jour

B.7 Conditions diverses

Matériel et électricité :

La Ville ne mettra aucun matériel à disposition. Les exposants devront être autonomes sur ce point, quelle que soit leur catégorie ?

Puissance électrique : La configuration des lieux permet un accès limité en termes de puissance électrique : maxi 1kWh pour les stands non alimentaires et maxi 8 Kwh pour les alimentaires. **Ainsi, la commune privilégiera soit les stands à cuisson au gaz, soit ceux nécessitant une faible consommation électrique.**

Païement :

Les candidats devront impérativement accepter au minimum les paiements par carte bancaire et en espèces.

Règlement :

Les candidats proposant une offre sont réputés avoir lu et accepté la totalité des conditions du règlement.

C. PROCEDURE DE SELECTION

C.1 DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidats doivent déposer leur dossier **AVANT LUNDI 19 OCTOBRE 2026 A 12H, DELAI DE RIGUEUR.**

C.2 MODALITES DE DEPOT

Les dossiers devront être envoyés par mail avant la date limite mentionnée ci-dessus à :

contactdp@saintcyrsummer.fr

Un courriel confirmant la bonne réception du dossier sera envoyé à chaque candidat. Il ne vaut en aucun cas présélection ; il atteste uniquement de la réception du dossier.

Si les candidats ont des questions à poser, ils doivent le faire par le biais de ce mail. En effet, afin d'assurer la transparence de la procédure, les questions doivent être écrites. Une réponse sera apportée par écrit.

NB : Aucune réponse ne sera apportée à l'oral, notamment par voie téléphonique.

C.3 PIECES A FOURNIR AVEC LA CANDIDATURE

Afin de fournir un dossier complet, le mail envoyé par les candidats doit contenir les pièces suivantes :

Pour tous types de stands :

- **Le bulletin de candidature** (qui figure en annexe au présent appel à candidature), dûment complété et signé par la personne habilitée
- **Une pièce d'identité en cours de validité**
- Une **attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité
- **Des photos récentes du stand installé**, ainsi que des photos des produits, créations et/ou services proposés à la vente afin de pouvoir juger de la qualité de l'offre.

Pour les stands / foodtrucks de restauration (cuisson sur place) :

- L'attestation de **réalisation d'une formation Hygiène Alimentaire** pour l'un des membres de votre personnel présent lors de la manifestation
- Le **reçu de déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale** (CERFA 13984*06) déposé auprès de la Direction Départementale de Protection des Populations du département d'origine.

L'établissement d'une demande d'autorisation temporaire de débits de boissons vous sera demandée le cas échéant uniquement si votre candidature est retenue.

C.4 EXAMEN DES CANDIDATURES ET CHOIX DES CANDIDATS

1. Recevabilité des candidatures

La commune vérifiera les offres de chaque candidat au fur et à mesure de leur réception.

Si des pièces sont manquantes, la commune **se réserve le droit de formuler des demandes de régularisation dans un délai qu'elle fixera librement.**

Dans le cas où, une fois passé ce délai, le candidat concerné par la régularisation n'a pas transmis les documents demandés, sa proposition **sera considérée comme irrecevable** et ne sera pas examinée par la commission de sélection mentionnée ci-dessous.

Si le candidat a transmis les documents demandés dans les temps, alors son offre sera recevable et pourra être examinée.

NB : Aucune demande de régularisation ne sera faite une fois la date limite de remise des offres dépassée.

2. Examen des candidatures

Une commission ad hoc, composée d'au moins un élu et de plusieurs fonctionnaires, notamment au moins un du service gestionnaire de la manifestation, évaluera les propositions des candidats.

La commission attribuera une note à l'ensemble des candidats au regard des critères ci-dessous :

- Qualité des produits et présentation proposés (Gammes de produit proposées, production locale, originalité / diversité des produits..etc)
- Rapport qualité/prix des produits proposés
- Eco-responsabilité du stand
- Consommation électrique
- Adéquation au thème et esthétique du stand

Les emplacements seront attribués par catégorie, aux candidats ayant obtenu les meilleures évaluations à leur dossier de candidature, tout en tenant compte des quotas éventuels que la ville peut appliquer pour équilibrer le nombre d'exposants par spécialité et le nombre de produits similaires.

Les candidats seront informés par email de leur sélection ou du rejet de leur candidature ainsi que des modifications de leur offre ou de suppression éventuelle de produits autorisés à la vente.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Saint Cyr sur mer ne crée en faveur de l'exposant aucun droit. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.



**MARCHE GOURMAND
DE NOEL ET AUX
CADEAUX DE NOEL
12 et 13 DECEMBRE 2026**

ANNEXE 1 FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A compléter et à renvoyer par mail à l'adresse
contactdp@saintcysurmer.fr
avant le **lundi 19 octobre 2026 12h**

COORDONNEES ENTREPRISE

RAISON SOCIALE :

Adresse :

CP : Ville :

N° SIREN/SIRET : Code APE/NAF :

Téléphone fixe : Email :

Site Web :

Facebook :

CONTACT

Nom – Prénom : Téléphone Portable :

CATEGORIES

Zone stands Artisanat, cadeaux & produits gourmands

☐ stands non-alimentaires (artisanat, cadeaux)

☐ stands alimentaires (produits gourmands)

Cochez le type d'emplacement souhaité :

☐ sous tente Ville

☐ autonome sous votre parasol forain

☐ choix indifférent

Zone stands / foodtrucks Restauration et boissons (stands autonomes)

☐ stands autonomes brasseurs/viticulteurs

☐ stands autonomes restauration (cuisson sur place)

PRODUITS PROPOSES

DENOMINATION DES PRODUITS

PRIX DE VENTE

Qualité / originalité des produits proposés :

Indiquez la provenance des produits, leurs spécificités éventuelles, leurs qualités, leur originalité. Indiquez si la fabrication est artisanale ou industrielle, si les produits sont bio ou non. Argumentez sur l'originalité des produits proposés et sur l'adéquation de vos produits avec le thème Noël :

.....

.....

.....

.....

.....

Eco-responsabilité du stand :

Indiquez la gestion des déchets et les modalités, ainsi que les types d'emballages proposés. Indiquez également toute démarche éco-responsable que vous comptez entreprendre. Indiquez si les produits sont issus de recyclage, réutilisation (seconde main) ...etc

.....

.....

.....

.....

.....

Esthétique du stand (joindre photos obligatoirement) :

Qualité des étalages, mise en valeur des produits sur les étalages, esthétique du stand... précisez tout ce que vous mettez en place pour favoriser la thématique Noël

.....

.....

.....

.....

.....

INFORMATIONS TECHNIQUES

Détail matériel électrique

Puissance en kW

TOTAL BESOIN ELECTRIQUE (Maxi 8KWH stands alimentaires)

Description et dimension du stand installé (Longueur, Largeur, Hauteur) empatement total

EMPLACEMENT

	Prix Unitaire TTC
Je souhaite réserver un stand/foodtruck d'un linéaire total de..... mètres	
☐ Vente au déballage – Stand non-alimentaire (accès hors électricité)	8€ / ml/jour
☐ Vente au déballage – Stand alimentaire (accès hors électricité)	12€ / ml/jour
Je souhaite un accès électrique d'une puissance de :.....	
☐ Accès électrique < 1 Kwh	0,25€ /ml/jour
☐ Accès électrique > 1 Kwh (maxi 8 Kwh)	0,90€ /ml/jour

Si votre candidature est retenue, vous recevrez par e-mail la facture.

Cette facture devra être réglée en ligne, carte bancaire ou espèces, impérativement au plus tard 5 jours avant le début de la journée de vente. (Les chèques ne sont plus acceptés)

Tout exposant n'ayant pas effectué son règlement dans les délais ne pourra pas être accueilli sur l'évènement.

☐ J'ai pris connaissance des modalités de candidature qui figurent dans le présent appel à candidature ainsi que dans le règlement et m'engage à les respecter.

Fait le :

Signature :